

fruits dont elle est susceptible. Nous ne verrions rien d'incompatible avec la mission de M. Chauveau à ce qu'il fût appelé à concourir au règlement définitif de la question de l'Éducation par les autorités impériales, avant l'adoption de la constitution fédérale, et ce serait là une garantie nouvelle que notre système d'instruction publique ne sera pas bouleversé pour calmer les inquiétudes chimériques d'une poignée d'agitateurs.

Elles sont actuellement à l'œuvre, ces prétendues victimes de notre intolérance religieuse ; une requête signée par des instituteurs protestants adressée à la Reine, vient d'être livrée à la publicité. Incapables de trouver un argument plausible contre les lois d'éducation qui nous régissent, ils s'attaquent à leur fonctionnement, et sont obligés d'avoir recours au mensonge et à la calomnie pour soutenir leurs prétendus griefs. On va jusqu'à affirmer dans cette requête que bon nombre de protestants du Bas-Canada ont été forcés de s'expatrier pour échapper aux injustices flagrantes dont ils avaient été victimes en matières d'éducation.

Et c'est avec une loi qui accorde à toutes les minorités indistinctement le droit de se constituer en municipalités scolaires séparées, d'établir l'enseignement qui leur convient et de participer proportionnellement à leur nombre aux octrois du gouvernement, que l'on prétend faire croire à de pareilles énormités ! Nous nous refusons à admettre que ce soit là la manière de voir d'une portion considérable des protestants du Bas-Canada. Tout notre passé est là pour prouver que sur ce point comme sur beaucoup d'autres, nous avons poussé la libéralité jusqu'à ses extrêmes limites ; et les statistiques officielles établissent que s'il y a eu inégalité dans la répartition des deniers publics affectés à l'éducation, c'est la minorité protestante qui en a eu constamment le bénéfice.

Cette requête aura, nous l'espérons, le sort qu'elle mérite ; mais nous aimerions que l'Honorable Surintendant de l'Instruction Publique eût l'occasion de confondre une fois de plus ces obscurs calomnieux. Espérer de satisfaire de pareilles gens est un chimère ; donnez leur aujourd'hui ce qu'il vous demandent, ils vous demanderont le double demain. Ce qui les incommode, ce qui les agace par dessus tout, c'est de voir que nous avons des écoles catholiques. J'en suis désolé, mais enfin franchement, nous ne pouvons pas nous en passer ; c'est le mot.

* * *

Les procès des Féliens incarcérés à Toronto sont terminés ; cinq d'entre eux ont été trouvés coupables et condamnés à mort pour avoir pris part à l'invasion armée qui a débuté par la prise du Fort Érié et qui s'est dissipée après le combat de Ridgeway ; quelques-uns ont été acquittés faute de preuves, et les autres élargis sur parole. Le cabinet de Washington, qui, comme on se le rappelle, avait pourvu à leur défense, s'est mis en rapport avec l'ambas-